

## Assurance vieillesse des conjoints collaborateurs des professions libérales

### Modalités de calcul des cotisations (à nous retourner)

NOM, Prénom du conjoint collaborateur / partenaire de pacs : .....

#### Régime de base (Cochez l'option choisie parmi les trois possibles)

1) Base forfaitaire	2) Pourcentage du revenu du professionnel	Partage d'assiette avec le professionnel avec son accord *
Revenu forfaitaire égale à 19 614€ (taux 2017) <input type="checkbox"/>	- Soit 25 % du revenu ayant servi d'assiette à la cotisation <input type="checkbox"/> - Soit 50 % du revenu ayant servi d'assiette à la cotisation <input type="checkbox"/>	- Soit fraction de 25 % du revenu du professionnel <input type="checkbox"/> - Soit fraction de 50 % du revenu du professionnel <input type="checkbox"/>
		Signature du professionnel pour accord

#### Régime complémentaire<sup>1</sup> (Cochez l'option choisie parmi les deux possibles)

- Soit 25 % de la cotisation du titulaire
- Soit 50 % de la cotisation du titulaire

<sup>1</sup> (Part forfaitaire : 1 456 € - Part proportionnelle : 3 % des revenus compris entre 25 246 € et 158 713€)

#### Régime invalidité décès (Cochez l'option choisie parmi les deux possibles)

- Soit 25 % de la cotisation du titulaire
- Soit 50 % de la cotisation du titulaire

Le .....

Signature du conjoint collaborateur /partenaire de pacs

Signature du professionnel

**(\* En cas de partage d'assiette, la cotisation du Régime de Base est due pour l'année entière**